

Zeitschrift: Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie
Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie
Band: 26 (2000)
Heft: 1

Buchbesprechung: Rezensionen = Recensions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REZENSIONEN / RECENSIONS

Kurze Martin

Soziale Arbeit und Strafjustiz – Eine Untersuchung zur Arbeit von Gerichtshilfe, Bewährungshilfe, Führungsaufsicht

Kriminologie und Praxis (KUP), Schriftenreihe der Kriminologischen Zentralstelle e.V. (KrimZ), Band 26, Wiesbaden, 1999, 538 Seiten.

Deutschland unterhält eine Kriminologische Zentralstelle, die nicht nur Daten aus fast allen Bundesländern zusammenträgt und dokumentiert, sondern auch die Möglichkeit besitzt Forschungsaufträge durchzuführen, um zu wesentlichen justitiellen Entscheidungen Grundlagen liefern zu können.

Martin KURZE stellt in seinem umfassenden Werk über die soziale Arbeit im Dienste der Justiz seine Ergebnisse zu den folgenden Fragen dar: Werden mit den bestehenden Regelungen die Möglichkeiten justitieller Sozialarbeit ausgeschöpft? Wie werden die bundesgesetzlich geregelten Aufgaben bei strukturell unterschiedlichen Ausgestaltungen der Sozialdienste umgesetzt und erfüllt? Werden von den betroffenen Berufsgruppen im Hinblick auf die zukünftige Entwicklung ihrer Arbeitsfelder Veränderungen für erforderlich gehalten, um die Arbeit unter angemesseneren Bedingungen fortsetzen zu können?

Der Autor erörtert dazu in eigenen Kapiteln die Problemstellungen, Rahmenbedingungen, Arbeitsweisen, Erfahrungen und Einschätzungen der Betroffenen sowie Vorschläge zur Fortentwicklung in den Arbeitsfeldern Gerichtshilfe, Bewährungshilfe und Führungsaufsicht.

Da jedes Bundesland eigenständige Lösungen der Sozialarbeit herausgebildet hat, sind die Antworten der Befragungen auch unterschiedlich ausgefallen. Ohne zu werten, werden hier Tendenzen ersichtlich, die für eine weitere Entwicklung der Sozialdienste nützliche Hinweise geben. Es ist Martin KURZE gelungen, komplexe Problemstellungen differenziert darzustellen und Möglichkeiten der Antworten darauf zu geben. Ausführlich wird der methodologische Teil dargestellt, und viel Raum beansprucht die

eigentliche Auswertung. Dass Martin KURZE dabei nicht mit kritischen und selbstkritischen Anmerkungen spart, ehrt die wissenschaftliche Redlichkeit, wenn auch manche der Einschränkungen wohl auf jede sozialwissenschaftliche Untersuchung zutreffen dürften.

Die Lektüre dieses Buches lohnt sich vor allem für Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in Sozialdiensten; einerseits dient es ihnen zur Reflexion der eigenen Rollen in der Institution, andererseits hilft es auch die Organisation des Dienstes innerhalb des Gesamtgefüges der Justiz zu überdenken. Interessant wäre das Buch auch für alle, die über die Entwicklung solcher Sozialdienste zu entscheiden haben, können sie doch daraus entnehmen, was zu beachten wäre, wenn ein gut funktionierender Dienst aufgebaut werden soll.

Hans-Werner Reinfried

Schütz-Gärdén Bettina

Psychisch gestörte Straftäter im schwedischen und deutschen Recht. Strafrechtliche Zurechnungsfähigkeit oder soziale Verantwortlichkeit?

Freiburg im Breisgau, Juscrim, Beiträge und Materialien aus dem Max-Planck-Institut für ausländisches und internationales Strafrecht Freiburg, Band S 79, 1999, 611 pages.

Une table des matières longue de 19 pages et un volume de plus de 600 pages, voilà qui pourrait faire fuir plus d'un lecteur! Pourtant, Bettina SCHÜTZ-GÄRDÉN a su rendre son ouvrage attrayant et facile d'utilisation grâce à des astuces telles qu'un résumé de la table des matières, un index de mots-clés et surtout des excellents résumés à la fin de chaque chapitre.

Quant au fond, le thème abordé par cet ouvrage est d'une actualité certaine (dans le cadre par exemple des crimes à caractère sexuel), puisqu'il s'agit de déterminer comment une société moderne se doit de traiter les délinquants souffrant de troubles psychiques. Cette problématique est d'ailleurs particulièrement délicate, puisqu'elle se situe à la croisée du droit et de la psychiatrie. Pour le juriste – car ce sont les aspects juridique et

criminologique plus que l'aspect médical qui sont traités ici –, la question fondamentale est de savoir si l'élément déterminant lors du prononcé de la sanction est l'*auteur* ou l'*acte* commis. Sanctionne-t-on le crime commis ou l'auteur de ce crime? En d'autres termes, la sanction est-elle une punition pour l'acte commis ou doit-elle être une tentative de guérison et de resocialisation du criminel?

«*Punir ou resocialiser?*» pourrait d'ailleurs être le sous-titre de l'ouvrage de Bettina SCHÜTZ-GÄRDÉN. Tous les Etats n'ont pas répondu de façon identique à cette question.

De manière très simplifiée, on peut affirmer que le système allemand connaît un système *dualiste* fondé sur l'infraction et prévoyant des peines ou des mesures qui seront choisies en fonction du degré de responsabilité de l'individu qui commet cette infraction. A l'inverse, la Suède a abandonné les concepts d'irresponsabilité et de responsabilité restreinte dans sa législation pénale en 1965. On y a instauré un système *moniste* dans lequel la sanction est prononcée en fonction des besoins de resocialisation et qui établit donc une égalité totale entre les prises en charge pénitentiaire et psychiatrique. En dehors de quelques rares Etats américains et du droit pénal du Groenland, cette «punissabilité» indépendante du degré de responsabilité du coupable est unique au monde.

En Suède, cette évolution de l'idée de la resocialisation n'a jamais véritablement fait l'unanimité et est remise en question par le néoclassicisme actuel. A tel point d'ailleurs que depuis 1996, on envisage très sérieusement la réintroduction des concepts de l'irresponsabilité et de la responsabilité restreinte. A l'opposé, on parle depuis plusieurs années en Allemagne de la «crise du dualisme» et on se propose de revoir les normes concernant la prise en charge psychiatrique des criminels souffrant d'un trouble mental.

L'étude de Madame SCHÜTZ-GÄRDÉN est donc entièrement consacrée à la question de la responsabilité pénale des délinquants atteints de troubles mentaux, sur la base des législations allemande et suédoise.

On y présente dès lors tout d'abord un aperçu des normes suédoises et allemandes en la matière (partie 1), avant d'étudier l'évolution des normes et de la théorie du droit suédoises depuis le début du vingtième siècle (partie 2), d'effectuer une comparaison avec le système allemand dans le but de déterminer comment ces aspects théoriques ont influencé, dans la pratique, le prononcé des sanctions et leur exécution (partie 3), puis de nous présenter quelques données statistiques et recherches empiriques permettant aux lecteurs de se faire une idée quant aux réalités concrètes

en la matière dans les deux pays étudiés (partie 4). Quant à la cinquième partie, elle nous offre une analyse comparative très intéressante des situations suédoise et allemande, ainsi que des propositions fort convaincantes pour une éventuelle amélioration future des deux ordres juridiques.

En bref: long, mais vraiment très bien!

André Kuhn

Tophinke Esther

Das Grundrecht der Unschuldsvermutung

**Stämpfli Verlag AG, Bern, 2000, 510 Seiten.
CHF 110.--, DEM 141.--, ATS 1030.--.**

Die beinahe 500 Seiten umfassende Dissertation von Esther TOPHINKE nimmt für sich in Anspruch, die Rechtsprechung des schweizerischen Bundesgerichts, der Strassburger Organe und des UNO-Menschenrechtsausschusses zur verfassungs- und völkerrechtlich garantierten *Unschuldsvermutung* (Art. 32 Abs. 1 BV, Art. 6 Ziff. 2 EMRK und Art. 14 Abs. 2 des Internationalen Paktes über bürgerliche und politische Rechte) umfassend dargestellt analysiert zu haben.

Diesem Anspruch wird sie nicht nur weitgehend gerecht, sondern sie vermag darüber hinaus – zumindest partiell – auch noch die Praxis des Deutschen Bundesverfassungsgerichts, des U.S. Supreme Court sowie der internationalen Strafgerichte zu dieser Thematik einzuflechten, ohne dass diese Fülle von Information der Leserlichkeit und der Verständlichkeit des Gesamtwerkes Abbruch tun würde. Gleichwohl ist aber nicht ohne einen leisen Vorwurf anzumerken, dass ein Stichwortverzeichnis, gerade angesichts der Informationsfülle und -dichte, die Leserfreundlichkeit des Buches erheblich erhöht hätte.

Was die Arbeit von TOPHINKE im Einzelnen anbelangt, besticht sie durch ihren klar strukturierten viergliedrigen Aufbau, wobei die ersten beiden Teile das Fundament für die im dritten und vierten Teil gewonnenen Erkenntnisse bildet. Während der erste Teil dazu dient, die Entwicklungs-

geschichte dieses Grundrechts nachzuzeichnen, wird im zweiten Teil – quasi als Grundlagenarbeit – der sachliche und zeitliche Geltungsbereich der Unschuldsvermutung umrissen.

Im dritten Teil gewinnt die Arbeit, nachdem sie bis dorthin eher in die Breite angelegt war, erheblich an Tiefe. So geht TOPHINKE im Kernstück ihres Werks der dogmatisch ebenso gehaltvollen wie umstrittenen Frage nach, inwieweit die Unschuldsvermutung in einem technisch verstandenen Sinne als Vermutung qualifiziert werden kann. Sodann ergründet sie in einlässlicher Weise deren Funktion als Beweislast- und Beweiswürdigungsregel.

Im Zusammenhang mit der letztgenannten Bedeutung der Unschuldsvermutung besonders lesenswert sind ihre kritischen Ausführungen zur Praxis des Bundesgerichts, wonach eine geltend gemachte Verletzung des *in dubio pro reo* Grundsatzes als Beweiswürdigungsregel vom Bundesgericht nur einer Willkürprüfung unterzogen werden könne. So eingehend und detailliert diese verschiedenen Facetten der Unschuldsvermutung aufgearbeitet werden, so bedauerlich ist es aber, dass sich die Autorin in diesem Abschnitt nicht auf dieselbe eingehende Weise mit dem Beweisgegenstand selber auseinandersetzt, der Schuld nämlich.

Nach dem dogmatiklastigen dritten Teil widmet sich TOPHINKE im vierten und letzten Teil den insbesondere für Praktiker wichtigen Auswirkungen der Unschuldsvermutung auf die Behandlung der beschuldigten Person. Zur Sprache kommen namentlich die Berücksichtigung der Unschuldsvermutung bei der Anordnung von strafprozessualen Zwangsmassnahmen und bei der Orientierung der Öffentlichkeit über hängige Strafverfahren. Erörtert wird sodann aber auch ihre Schutzwirkung vor Ersatzverurteilung (Kostentragung und Aufbewahrung erkennungsdienstlicher Unterlagen bei Freispruch oder Einstellung des Verfahrens).

Im Ergebnis wird bei der Lektüre des Werkes einmal mehr klar, warum das Strafprozessrecht gemeinhin als angewandtes Verfassungsrecht bezeichnet wird. So gelingt es der Autorin, nicht nur den Grundrechtscharakter der Unschuldsvermutung herauszuarbeiten, sondern auch deren Funktion als tragende Säule eines jeden Strafverfahrens und oberstes Verfahrensregulativ darzustellen. Aus diesem Grund ist das Werk nicht nur an Verfassungsrechtler adressiert, sondern richtet sich im gleichen Masse auch und vor allem an Strafrechtler.

Christoph Mettler

Gössel Karl Heinz / Triffterer Otto

Gedächtnisschrift für Heinz Zipf

**C.F. Müller, Hüthig Fachverlage, Heidelberg, 1999, 568 pages.
CHF 265.--, DEM 298.--, ATS 2110.--.**

Le 4 juin 1999, le Professeur autrichien Heinz ZIPF aurait célébré son soixantième anniversaire. Une brève mais sévère maladie en a cependant décidé autrement en l'emportant le 5 novembre 1992, à l'âge de 53 ans seulement. Pour autant, cette même année 1999 a vu paraître un important recueil de mélanges rédigés en sa mémoire. Composés de 26 contributions dues à la plume d'auteurs germanophones et romano-ibériques, cet ouvrage a pour but de rendre hommage à la pensée juridique de ce pénaliste prématurément disparu.

Né en 1939 à Munich, après de brillantes études dans sa ville natale, Heinz ZIPF fut nommé à l'âge de 32 ans professeur ordinaire à Mannheim. En 1973, appelé à enseigner à l'Université Paris-Lodron à Salzburg, son souhait d'enseigner le droit pénal se concrétisa puisque cette même chaire lui fut confiée. Il s'est donc désormais chargé de l'enseignement du droit pénal, mais aussi de la procédure pénale et de la criminologie. Outre son activité académique, feu le Professeur ZIPF a toujours su faire montre d'une très grande empathie et de beaucoup de disponibilité pour ses étudiants. La chaleur qui se dégageait de sa personne, son humanité, sa sincérité, sa passion de la justice étaient des valeurs qui imprimaient de leur marque sa personnalité. Il ignorait également ce qu'étaient la jalousie et l'envie. En outre, à ses yeux, on ne se trouve nulle part ailleurs aussi près de la vérité que dans l'art, que cela soit chez Mozart, Giotto ou Proust.

Heinz ZIPF se considérait comme un serviteur de la justice. Il avait acquis une espèce de sagesse qui devait le préserver de tout optimisme illusoire. Il avait en effet saisi la vanité des efforts humains tendant à nous préserver de la suffisance et de la présomption. Dès lors, plutôt que de sombrer dans un pessimisme défait, il avait au contraire pris le parti de sourire de l'imperfection du monde. Pour illustrer ces divers traits de caractère, on nous permettra d'ailleurs de citer l'anecdote suivante fort révélatrice. Lors de l'élaboration du nouveau Code pénal autrichien, en 1975, le Professeur Heinz ZIPF a été à l'origine d'une proposition visant à introduire le sursis conditionnel d'une partie de la peine, afin de contribuer, même faiblement, à rendre la mesure de cette dernière un peu plus équitable. Telle était du moins son intention.

Ainsi, la parution de ce recueil de mélanges est un excellent moyen d'explicitier, au travers d'articles d'auteurs divers, la richesse de la pensée juridique de feu le Professeur ZIPF. Le large champ que couvrent les sujets abordés reflète les nombreux centres d'intérêt qui furent les siens tout au long de sa carrière. De cette façon, l'influence de sa pensée se fait sentir d'une manière certes différente mais renouvelée.

Les 26 textes réunis dans ce volume sont rangés dans des sections qui obéissent à la division traditionnelle existant en droit pénal: une première partie regroupe ceux ayant trait aux principes fondamentaux du droit pénal et de la politique criminelle; la deuxième a pour thème le droit pénal général; la troisième se rapporte au droit pénal spécial et la quatrième renferme des articles concernant la procédure pénale. Notre but ici n'est assurément pas de résumer chacune de ces 26 contributions mais bien plutôt de tenter de dégager, dans la mesure du possible, les lignes essentielles sous-tendant la toile de fond de chacune des quatre parties. Nous serons ainsi amenés à considérer quelques textes dans chacune des sections et essaierons de la sorte d'avoir une idée générale sur le contenu de celles-ci.

Dans la première partie, on trouve des articles sur des sujets aussi divers que le développement du droit pénal en Autriche depuis la réforme de 1975 (Prof. M. BURGSTALLER), ou la psychiatrie forensique et la psychologie au fil du temps avec un regard sur le futur (Prof. G. HARRER / Prof. C. FRANK), ou encore la question que pose le Professeur C. ROXIN, peut-être sur un ton un peu provocateur, de savoir si le droit pénal a un avenir. Si plusieurs articles sont ainsi rédigés dans une perspective juridique marquée, ce qui semble par ailleurs tout naturel, d'autres, au contraire, laissent une assez large place à la médecine et à l'histoire, alors que certains, enfin, se veulent peut-être plus philosophiques, au sens le plus large du terme. Ils peuvent toutefois ne pas être dénués de certaines considérations politiques, tant il est vrai que le droit pénal est un instrument essentiel de la politique criminelle. Cette variété ne doit cependant pas faire oublier l'unité fondamentale qui sous-tend les diverses contributions de cette première partie, à savoir les problèmes généraux du droit pénal considéré comme discipline à part entière.

La deuxième section a trait à la partie générale du droit pénal, à savoir celle qui regroupe les règles applicables à l'ensemble des infractions (elles-mêmes définies dans la partie spéciale). Nous retrouvons ici des contributions qui se réfèrent à diverses problématiques du droit pénal général. Ainsi, un article intitulé «*Ueber die Strafzumessung beim Raub*» (Prof. D. DÖLLING) ouvre une fenêtre sur le thème délicat des sanctions pénales (même si en l'occurrence, ces dernières sont abordées sous l'angle spé-

cifique du brigandage). Un autre article met également en évidence les liens étroits entre la partie générale et la partie spéciale du droit pénal: le Professeur GÖSSEL s'attache à montrer la parenté qui existe entre le dol et les éléments subjectifs contenus dans la définition légale de certaines infractions, soit en l'occurrence, le vol et la traite d'êtres humains. Le dol est une des formes qu'est susceptible de revêtir la faute, autrement dit l'élément subjectif de l'infraction, point cardinal de la doctrine du droit pénal général, mais aussi de la théorie pénale considérée dans sa globalité. Outre ces thèmes, signalons encore ici des articles qui concernent la participation successive et l'agent unique (Prof. K. SCHMOLLER) ainsi que le retrait de l'auteur opéré au stade de la tentative considéré d'un point de vue psychologique (Prof. M. MAIWALD).

S'il existe une partie générale, il y a aussi une partie spéciale qui renferme, on l'a vu, l'ensemble des définitions légales qui constituent les différentes infractions. Dotée de quatre contributions seulement, celles-ci concernent avant tout des sujets d'actualité, telle la corruption dont le Professeur K. VOLK s'attache à étudier les traits caractéristiques et à mettre en évidence les manquements dans la lutte engagée contre ce fléau (on touche à nouveau ici le domaine de la politique criminelle), ou encore l'auto-détermination de sa propre mort par un malade incurable, analysée sous un éclairage pénal (Prof. H.J. HIRSCH). Ces problèmes d'actualité nécessitent d'ailleurs une réflexion juridique bien davantage que des infractions, certes courantes, mais dont les contours légaux ont fait depuis longtemps déjà l'objet d'abondants commentaires.

Les questions de procédure pénale sont abordées dans la quatrième et dernière section. S'il y avait déjà un article qui offrait une perspective étrangère au droit autrichien (ou allemand) dans la subdivision consacrée à la partie générale («*Die Strafrechtsdogmatik der subjektiven Unrechtselemente in den gesetzlichen Tatbeständen des Spanischen Strafgesetzbuches von 1995*», Prof. M. POLAINO-NAVARRETE), les diverses contributions ayant trait à la procédure regroupent, outre des articles concernant des points particuliers de la procédure pénale, deux textes qui jettent un regard par-dessus les frontières: citons d'abord celui du Professeur K. LAUBENTHAL au sujet de la réglementation assurant la protection des enfants victimes d'abus sexuels en procédure allemande et autrichienne, et celui qui explique la portée et la signification du statut de la Cour pénale internationale, signé à Rome en juillet 1998 (Prof. O. TRIFFTERER).

On peut donc dire, en conclusion, de ce recueil de mélanges, qu'il offre une perspective large et variée des différents problèmes pouvant actuellement se poser en droit pénal, entendu dans son sens le plus large. Cette

diversité ne doit pas non plus faire oublier la qualité des textes réunis et le haut niveau de leurs auteurs. A ce titre, ce volume mérite qu'on s'y arrête et une lecture totale ou partielle des textes qui y sont contenus ne peut qu'être d'un grand profit et constituer par là-même un stimulant intellectuel pour qui voudra bien y consacrer son attention.

Hermann Addor

Bauhofer Stefan / Queloz Nicolas / Wyss Eva (Eds.)

Wirtschaftskriminalität – Criminalité économique

Editions Rüegger, Collection Criminologie, volume 17, Zurich, 1999, 312 pages.

Que faut-il entendre par *criminalité économique*? Quelles sont les infractions faisant partie du champ de la criminalité économique? Quels en sont les auteurs, mais aussi les victimes? Comment délimiter ce phénomène d'autres formes de criminalité telle que la *criminalité organisée*? Comment faire face plus efficacement à cette forme complexe de criminalité?

La criminalité économique, tout comme la criminalité organisée, sont des concepts criminologiques avec lesquels les pénalistes et praticiens de la justice pénale sont très empruntés: les principes de rationalité et plus encore de légalité imposent en effet aux juristes le devoir de découper en catégories précises une réalité criminelle extrêmement riche et foisonnante, qui ne se laisse pas facilement réduire en dispositions légales rapidement efficaces.

C'est à de telles réflexions qu'est consacré le présent ouvrage, qui fait suite au Congrès du Groupe Suisse de Travail de Criminologie qui s'est déroulé à Interlaken en mars 1999. Une quinzaine de contributions y sont rassemblées en quatre parties:

- la définition et délimitation des concepts est proposée par Nicolas QUELOZ (Université de Fribourg), Carla DEL PONTE (alors Procureur général de la Confédération helvétique), Eva WYSS (Directrice du Programme national de recherche sur la criminalité organisée) et Patrice

MEYER-BISCH (Institut d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg);

- les données acquises par la recherche sont synthétisées par Hans-Jörg ALBRECHT (co-Directeur de l'Institut Max-Planck de Fribourg-en-Brisgau), Maria Luisa CESONI (Université de Genève), Claudio BESOZZI (Programme national de recherche sur la criminalité organisée) et Jacqueline REIGNER (Directrice d'une agence de conseils en informatique);
- les expériences faites par la justice sont mises en lumière notamment par deux magistrats spécialisés dans la poursuite (au niveau fédéral et dans le canton de Zurich) des affaires de criminalité économique;
- enfin, les perspectives d'avenir sont esquissées, aussi bien sur le plan légal (Ursula CASSANI, Université de Genève) que des efforts nécessaires de formation, de prévention et d'intervention, non seulement étatiques (Hanspeter USTER, Président de la Conférence des Directeurs cantonaux de Justice et Police) mais aussi dans le monde économique (Christof MÜLLER, avocat et contrôleur financier).

A la suite de l'intérêt considérable suscité par le congrès, le mérite de l'ouvrage est d'avoir convié des auteurs appartenant à une pluralité de disciplines (droit, économie, criminologie, sociologie, psychologie, éthique) et à des cercles professionnels variés (responsable politique, magistrats judiciaires, représentants des entreprises et milieux d'affaires, chercheurs).

Son autre atout majeur est d'apporter une image plus réaliste du phénomène de la criminalité économique, encore trop souvent décrite dans la littérature ou les rapports gouvernementaux soit comme l'une des hydres les plus menaçantes de nos sociétés modernes (discours politique alarmiste), soit comme un instrument de manipulation servant à justifier des efforts d'extension de l'appareil policier et judiciaire (discours critique).

Chaque année, face à l'importance de thèmes criminels actuels, le Groupe Suisse de Travail de Criminologie démontre ainsi l'originalité de l'approche criminologique: elle sort des sentiers battus; elle tente de poser les questions essentielles même lorsqu'elles sont dérangementantes; elle appelle à une réflexion fertile et à une collaboration active de spécialistes et de membres de «corporations» diverses, comme Nicolas QUELOZ, dans cet ouvrage fort bienvenu, souhaite que cela se produise encore plus souvent.

Ariane Senn